



Ex partie ne paye plus credit et ne veut pas vendre

Par **poit**, le **19/04/2014** à **11:14**

bonjour mon ex femme et moi avons fait un credit maison 50/50 elle est partie avec ma ptit et ma laissez avec les 3 autre enfants dans la maison je paye le credit tout seul depuis 2 mois elle ne paye plus le credit et ne veut pas vendre et me demande un dedommagement pour rester dans la maison en plus du credit. elle rentre dans la maison quand on est pas la .soit je ne paye plus le credit et saisie des bien moi j en ai ùmais elle a rien je ne sais plus quoi faire

Par **domat**, le **19/04/2014** à **11:25**

bjr,
vous dîtes à votre ex que vous allez vous aussi arrêter de payer le crédit et ainsi l'organisme de crédit saisira la maison pour la vendre et ainsi vous serez perdants tous les deux.
vous pouvez changer les barillets de la serrure.
êtes-vous divorcés ?
cdt

Par **janus2fr**, le **19/04/2014** à **11:33**

Bonjour,
Je pense qu'il y a eu divorce puisque poit parle de son ex-femme.
Vous êtes donc à présent en indivision sur ce bien.
Le code civil prévoyant que nul ne peut être contraint de demeurer dans l'indivision, il va bien falloir que votre ex-femme se décide. Soit elle vous rachète votre part, soit vous lui rachetez la sienne, soit vous vendez le bien.
Au besoin, il faudra saisir la justice pour forcer la vente, mais dans ce cas, il faut avoir à l'idée que le bien est souvent vendu sous sa valeur.

Edit : Le jugement de divorce a peut-être prévu quelque chose au sujet de ce bien, il faut donc déjà commencer par là...

Par **poit**, le **19/04/2014** à **12:14**

nous somme en concubinage et la banque a dit qu elle commenceras a prendre sur les comptes perso avant de saisir la maison moi j ai de l argent de cote mais elle rien

Par **janus2fr**, le **19/04/2014** à **12:19**

[citation]nous somme en concubinage[/citation]
Comme quoi il est important d'utiliser les bons mots...
Ce que je vous disais plus haut sur la sortie d'indivision reste valable...

Par **poit**, le **19/04/2014** à **13:08**

donc en gros je continue a payer et je prend un avocat

Par **poit**, le **19/04/2014** à **16:56**

si je fais donation a mes enfants majeur qui va payer le credit eux ou moi

Par **domat**, le **19/04/2014** à **17:22**

il ne faut pas mélanger le titre de propriété et le financement d'achat du bien.
même si vous pouviez faire une donation à vos enfants,ce qui n'est pas certain, vous ne pouvez faire donation que de votre part dans l'indivision ce qui ne règle rien.
en effet l'organisme de crédit même si vous n'êtes plus propriétaire, exigera quand même que les emprunteurs remboursent.
cdt